

DÉPARTEMENT

AIN

CANTON

GEX

Commune de

GRILLY

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/08/2010 À 18H00**

Présidence : Jean-Pierre MOSSIERE, Maire de Grilly

Secrétariat de séance : Monique BERRIA.

Présents : Mmes et MM. Jean-Pierre MOSSIERE, Gilbert BAYS, Monique BERRIA, Hubert PERROUSSET, Denis GAVILLET, Daniel BADAUT, Hugues-Olivier BORES, Jacky BOZON, Marie-Angèle MANN, Denis MUGNIER, Marie VIBERT.

Absents ayant donné procuration : Mme Nathalie MAILLARD (à Hugues-Olivier BORES).

Absents excusés : M. et Mmes Catherine DE VIALET, Éric GENDRE, Judith HEBERT

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/07/2010

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

0 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 05/07/2010.

Le président de séance, M. Jean-Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 05/07/2010.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 12

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

1 - DÉLIBÉRATION n° 1 : Modification de la composition des membres de la Commission d'attribution des logements sociaux communaux.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a délibéré sur plusieurs points relatifs aux logements sociaux communaux qui sont en cours de finalisation, notamment en fixant leurs loyers au maximum, en déterminant des critères d'attribution, et en créant une Commission communale d'attribution.

Ainsi, cette délibération du 05 juillet dernier prévoyait que la Commission communale d'attribution des logements sociaux communaux serait constituée de :

- L'adjoint délégué aux affaires sociales,
- Le secrétaire général de la Sous-Préfecture,
- L'assistant social en charge du territoire de la Commune de Grilly.

Toutefois, il s'avère que les assistantes sociales ne peuvent pas être signataires (et ne peuvent donc pas être décisionnaires) du PV d'attribution des logements sociaux. Dès lors, il convient de délibérer à nouveau sur la composition de cette Commission.

Jean-Pierre MOSSIERE propose au Conseil municipal de modifier la Commission communale d'attribution des logements sociaux communaux pour qu'elle soit composée de la manière suivante :

- L'adjoint délégué aux affaires sociales,
- Le secrétaire général de la Sous-Préfecture,
- L'agent de la CCPG en charge de l'habitat, notamment du PLH.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 12

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

2 - DÉLIBÉRATION n° 2 : Rénovation de la grange : Lot n° 8 - Avenant n° 2.

Examiné par la Commission Travaux au cours du premier semestre, Jean-Pierre MOSSIERE propose au Conseil municipal un avenant n°2 au lot n°8 (carrelage) d'un montant de 631,60 € HT correspondant à la fourniture et pose de chapes lissées sur les balcons.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 12

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

3 - Questions diverses :

3.1 Informations diverses :

Jean-Pierre MOSSIERE laisse la parole aux élus qui souhaitent communiquer des informations au Conseil municipal.


3.2 Date des prochaines Commissions et du prochain Conseil municipal :

Le prochain Conseil municipal est fixé au 06/09/2010 à 20H30.

Les dates des prochaines Commissions sont fixées :

- Travaux, urbanisme : 20/07/2010 à 19H30 ;
- Administration : 25/08/2010 à 19H00
- CCAS : 25/08/2010 à 20H30 ;

Jean-Pierre MOSSIERE clôture la séance à 18H15.



Le Président de séance
Jean-Pierre MOSSIERE



Le Secrétaire de séance
Monique BERRIA

